



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LA CRÉATION D'UN CHEMIN D'ACCÈS EN ZONE DE FORTE PENTES

Avis public est par le présent donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal le 10 novembre 2025 à 20 h, à l'hôtel de ville de Nouvelle situé au 470, rue Francoeur. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la régularisation de la création du chemin d'accès suivant :

L'immeuble est situé au 55, route de Miguasha Ouest, lot 6 453 042 du Cadastre du Québec. La demande consiste à accepter la création d'un chemin d'accès :

- Régulariser la création du chemin d'accès qui a été créé en zone de fortes pentes afin de lever l'interdiction au règlement de zonage selon l'article 4 du règlement numéro 431 précisant les conditions d'émission de permis et de certificats d'autorisation dans les secteurs de fortes pentes, une demande de permis ou d'un certificat d'autorisation peut être soustraite de l'application de l'article 4.12.1.2 du règlement de zonage selon les dispositions de l'article 4.12.1.3 de ce même règlement si le requérant fournit une expertise géotechnique conforme.

Les personnes ou organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur la demande pourront se faire entendre lors de cette séance.

Pour obtenir de l'information sur les demandes de dérogation mineure, veuillez communiquer par courriel à l'adresse : urbanisme@municipalitenouvelle.com.

Donné à Nouvelle, le 20 octobre 2025

Benoit Cabot
Directeur général et greffier-trésorier